



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 27 avril 2017
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.1

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel BIASOTTO Franck COQUART Dominique DOITTAU Véronique FONTA Christian FRANCES Michel LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc	ROUGÉ Michel RUSSO Ida SANCHEZ Francis SERP Bertrand SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TOUTUT-PICARD Elisabeth TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
MURETAIN	
MANDEMENT André SERE Elisabeth MORERE André	SUTRA Jean-François COMBRET Jean-Pierre DELSOL Alain
SICOVAL	
OBERTI Jacques LATTARD Pierre	AREVALO Henri SERIEYS Alain
SAVE AU TOUCH	
MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COLL Jean-Louis, représenté par M. MANDEMENT
HAIJE Samir, représenté par Mme LAIGNEAU
MEDINA Robert, représenté par Mme RUSSO
MORINEAU Christine, représentée par M. COMBRET
PACE Alain, représenté par M. SUTRA
SANCÉ Bernard, représenté par M. SIMON

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BAYONNE Serge
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COSTES Bruno
DELPECH Patrick

DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LAFON Arnaud
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy

MARIN Claude
MARIN Pierre
MOLINA Jean-Louis
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SAVIGNY Thierry
TABORSKI Catherine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 34	Votants : 40
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 40

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2016, qui concorde avec le compte de gestion, et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 399 757,46 €.

Il est rappelé que l'année 2016 a été marquée :

- par la mise en œuvre des étapes de procédure consécutives à l'arrêt du projet de 1^{ère} révision du SCoT (intervenue le 29 janvier 2016) incluant l'enquête publique (qui s'est déroulée du 13 octobre au 18 novembre 2016) et le traitement des réponses aux questions issues du procès-verbal de synthèse de la Commission d'enquête ;
- par l'engagement de travaux préparatoires en vue de la 2^{ème} révision du SCoT ;
- et par la poursuite des missions de mise en œuvre du SCoT comportant le suivi des évolutions des documents d'urbanisme, et l'actualisation de l'Outil de veille active du SCoT (OVA, millésime 2015).

L'année 2016 a, aussi, vu la refonte du site internet du SMEAT (préalablement à l'ouverture de l'enquête publique).

L'exécution du budget 2016 traduit ces activités, étant précisé qu'elle fait apparaître, également:

- la nécessité d'un report du solde de la contribution du SMEAT au programme partenarial 2016 de l'AUAT (100 000 €) restant à verser ;
- la nécessité d'un report de la provision pour reversement d'une partie de la subvention du FEDER-SUDOE à trois EPCI membres au titre de leur participation au projet Naturba (161 000 €) restant à verser.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2016 se présentent de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	357 511,68 €
o Location et entretien locaux :	24 346,23 €
o Frais d'acte et contentieux	7 687,18 €
o Contribution au titre du programme mutualisé de l'auat (solde à verser : 100 000,00 €)	288 000,00 €
o Autres dépenses administratives	37 478,27 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	242 043,88 €
• Chapitre 042 : Opérations d'ordre Dotation aux amortissements	2 383,35 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 601 938,91 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Atténuation de charges	1 845,00 €
• Cotisation des EPCI membres	663 299,00 €
• Autres produits	33,28 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	279 722,02 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 944 899,30 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses d'équipement	0,00 €
-------------------------	--------

Montant total de dépenses d'investissement : 0,00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté :	54 413,72 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) :	2 383,35 €

Montant total de recettes d'investissement : 56 797,07 €.

Il sera donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2016 arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	601 938,91 €
• En recettes de fonctionnement à	944 899,30 €
• En dépenses d'investissement à	0,00 €
• En recettes d'investissement à	56 797,07 €

Ce compte faisant ressortir un excédent :
en section de fonctionnement, de : 342 960,39 €
en section d'investissement, de : 56 797,07 €,
soit un total de 399 757,46 €

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du SMEAT arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	601 938,91 €
• En recettes de fonctionnement à	944 899,30 €
• En dépenses d'investissement à	0.00 €
• En recettes d'investissement à	56 797,07 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 5 mai 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC